



## Déclaration préalable CAPN DCIO Jeudi 11 février 2010

Cette CAPN concerne la mutation des directeurs et directrices de CIO. Elle sera suivie dans un mois de la nomination des nouveaux directeurs qui remplaceront les quelques 63 (ou 75 -12 postes gelés) qui partiront à la retraite cette année ou qui changeront de fonction.

Nous tenons à alerter le ministère et à manifester notre colère à propos de ce qui se fait plus ou moins en catimini dans les académies. En effet, cette année encore, de façon arbitraire et non concertée, des CIO petits ou gros, de ville ou implantés dans le milieu rural, vont fermer, être regroupés ou transformés en antenne, des postes de directeurs sont gelés alors qu'il semble qu'aucune décision ne soit prise. A ce jour nous avons connaissance d'une dizaine de postes gelés en raison de ces fermetures programmées. Ce mouvement a déjà commencé les années précédentes, mais semble s'accélérer. Qui peut croire que ces mesures servent à améliorer les services ? Au total moins de personnes pour accueillir les usagers, moins d'ouverture au public...

Et surtout ce mouvement s'inscrit dans un contexte où nos services déjà malmenés par de multiples rapports idéologiquement redondants se voient menacés d'engloutissement dans un nouveau service public dont la lisibilité pour les jeunes scolarisés risque de ne pas être facilitée !

En effet, la Loi sur la formation professionnelle, votée à l'automne étend son périmètre à la formation initiale et risque d'avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement de l'orientation et en changerait complètement la philosophie. Si les préconisations que vient d'émettre Madame Guégot, députée de Seine Maritime, sont reprises, l'accompagnement des élèves dans la construction de leur parcours de formation deviendrait un accompagnement vers l'insertion professionnelle soumise aux besoins du marché sans tenir compte des besoins spécifiques du public scolaire.

Ce nouveau service regrouperait les « orienteurs » de divers organismes labellisés, le plus souvent privés, de formations diverses mais centrées sur la seule connaissance des métiers, qui pourraient intervenir auprès des jeunes en formation initiale et pourquoi pas, venir les chercher directement dans les établissements scolaires.

Des décisions devraient être prises au printemps. Nous sommes donc ici bien loin de la volonté de permettre à chaque jeune de mieux réussir sa scolarité et son parcours de formation, en lien avec son développement et l'évolution de sa personnalité. Quelle objectivité pourront espérer les jeunes et les familles

lorsque ce seront des « orienteurs » mandatés par des organismes patronaux qui interviendront dans les classes ? Quelle sera la déontologie de ces orienteurs soumis aux lois du marché ? Quel en sera le bénéfice pour les élèves dans leur construction personnelle ?

Nous avons donc les plus vives inquiétudes quand à la place des CIO et des personnels dans ce contexte.

Autres sujets d'inquiétude :

- La réforme du lycée qui, après les entretiens personnalisés en 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale, franchit un pas de plus dans le transfert des missions des copsy sur les enseignants en intégrant l'orientation dans les dispositifs d'accompagnement personnalisé et le tutorat,
- Les expérimentations Hirsch participent à faire du décrochage une question externe à l'École et encouragent l'entrée d'organismes privés et d'associations pour intervenir en lieu et place des conseillers d'orientation psychologues dans les établissements sans aucun respect pour les jeunes, Ceci met gravement en péril la déontologie et la confidentialité, indispensables pour aider les élèves à se construire et à élaborer leurs projets.
- La communication ministérielle qui promeut le seul conseil en ligne pour accompagner les élèves dans leur démarche d'information pour construire leur projet d'avenir, prélevant des postes de titulaires pour répondre au téléphone au détriment des établissements et du travail en CIO.
- Dans certaines académies, l'affectation se fait avant les conseils de classe et les décisions d'orientation, faisant ainsi pression sur le choix des familles. Les procédures d'affectation prennent le pas sur la réflexion préalable.
- Le niveau du recrutement des copsy qui est tellement faible qu'il fragilise chaque année un peu plus le service public d'orientation de l'éducation nationale, entraînant chaque jour un peu plus nos collègues et nos CIO dans la précarité et l'impossibilité de répondre aux demandes des élèves et des familles. De plus la difficulté à obtenir des remplacements lorsque des copsy sont en congé maladie désorganise le service, puisqu'il n'y a plus, depuis longtemps, de véritables titulaires remplaçants ce qui alourdit encore la charge de travail des équipes.
- Dans de nombreux départements, les conseils généraux coupent les vivres des CIO alors qu'ils ont l'obligation d'en assurer la gestion. Ils refusent d'honorer les factures d'électricité et de téléphone, et de prendre en charge les frais de déplacement déjà engagés par les conseillers d'orientation psychologues, voire envisagent de reprendre les locaux des CIO ou de ne plus payer les loyers. Nous demandons au

ministère d'intervenir pour rappeler aux collectivités territoriales leurs obligations vis à vis des CIO départementaux comme elles le font pour les collèges ou les lycées

Depuis plusieurs années lors de chaque CAPN, nous tirons la sonnette d'alarme, demandant au ministère de

- reconnaître la professionnalité des personnels qu'il recrute,
- de faciliter et valoriser la mise en œuvre des missions qu'il a confiées aux conseillers d'orientation psychologues et aux directeurs de CIO auprès des élèves et des familles,
- de donner les moyens humains au service d'orientation de l'Education Nationale pour remplir ces missions par un recrutement significatif.

Les seules réponses obtenues à ce jour ont été le silence et le recul : non remplacement de 5 conseillers sur 6 partant en retraite, désengagement du ministère qui autorise l'entrée dans les établissements de divers prestataires associatifs ou privés pour intervenir dans le champ de l'orientation ou de la psychologie abandonnant ainsi ses prérogatives.

La profession a toujours accompagné les réformes et évolutions des politiques de l'Education Nationale, a contribué au développement de la scolarisation pour le plus grand nombre mais nous tenons à vous dire ici que :

- la profession n'est pas prête à renoncer aux valeurs qui sous tendent notre investissement professionnel au service des jeunes, des familles, des équipes éducatives dans les établissements scolaires et à l'université.

- La profession n'est pas prête à renoncer aux missions et au statut tels qu'ils sont définis dans l'article 2 du décret de 1991, en particulier à notre rôle dans l'aide à l'adaptation réciproque des élèves et du milieu scolaire, à la contribution à la réussite de tous les jeunes scolarisés dans le cadre d'un suivi individualisé.

C'est pourquoi le SNES, dans le groupe de travail qui se réunit depuis octobre pour « revisiter » les missions des conseillers d'orientation psychologues et éventuellement proposer des évolutions est très attentif à ce que ces valeurs et missions essentielles soient respectées. Nous tenons à rappeler notre détermination à ce que nos missions d'aide à la réussite de tous les jeunes puissent perdurer dans des CIO confortés au sein de l'éducation nationale, considérés comme pivots pour toutes les actions de suivi des parcours scolaires et de prévention du décrochage.